

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00561

Numéro SIREN : 491 945 895

Nom ou dénomination : COMPAGNIE BIODIVERSITE

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2018 sous le numéro de dépôt 20245

« COMPAGNIE BIODIVERSITE »
Société par actions simplifiée au capital de 42.589.222 Euros
Siège social : PERIGNY (17180) – 23 avenue Paul Langevin
RCS LA ROCHELLE 491 945 895

-:-

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2018

Le quinze juin deux mille dix-huit,
Au BIOPOLE LEA NATURE, Avenue Paul Langevin, à PERIGNY (17180), à 9 heures
30,

Les associés de la société « COMPAGNIE BIODIVERSITE », société par actions simplifiée au capital de 42.589.222 euros, divisé en 42.589.222 actions, se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque associé, le 31 mai 2018.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les membres de l'assemblée lors de leur entrée en séance.

L'assemblée est présidée par le président, Monsieur Charles KLOBOUKOFF.

Madame Armelle BEUZIT est désignée comme secrétaire.

Les commissaires aux comptes de la société, la société « RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES », et la société « ERNST & YOUNG Audit », régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 31 mai 2018, sont respectivement présents.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau soussignés, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent 42.589.222 actions sur les 42.589.222 actions composant le capital social, soit la moitié au moins des actions ayant le droit de vote.

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions figurant à son ordre du jour.

Le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- un exemplaire des statuts de la société,
- la feuille de présence,
- les copies de la lettre de convocation adressée aux associés,
- la copie et l'avis de réception de la convocation adressée aux commissaires aux comptes,
- les comptes annuels et l'inventaire de l'exercice écoulé,
- les comptes consolidés,
- le rapport de gestion,
- les rapports des commissaires aux comptes,
- le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le président rappelle que les documents devant être mis à la disposition des associés l'ont été dans les délais légaux et statutaires ainsi que les rapports du commissaire aux comptes.

A la demande du président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Puis le président rappelle l'ordre du jour :

- * Présentation du rapport de gestion.
- * Présentation des rapports des commissaires aux comptes.
- * Examen et approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2017 et des comptes consolidés clos le 31 décembre 2017.
- * Affectation des résultats.
- * Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce.
- * Fixation des jetons de présence
- * Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration
- * Point sur le mandat des commissaires aux comptes titulaires et suppléants
- * Pouvoirs.

Il donne lecture du rapport de gestion puis présente à l'assemblée les comptes annuels et les comptes consolidés.

Puis, lecture est donnée à l'assemblée des rapports des commissaires aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

DIXIEME RESOLUTION – POINT SUR LES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'assemblée générale prend acte de ce que les mandats des commissaires aux comptes viennent à échéance avec la présente réunion.

L'assemblée générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société « RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES » et le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société « AUDITEX » pour une durée de six exercices dont le premier est l'exercice social actuellement en cours.

L'assemblée générale nomme en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire de la société, la société « ERNST & YOUNG et Autres », 3 rue Emile Masson, NANTES (44000), RCS NANTES 438 476 913, pour une durée de six exercices dont le premier est l'exercice social actuellement en cours, en remplacement de la société « ERNST & YOUNG Audit ».

L'assemblée générale nomme en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant de la société, Monsieur Marc CLAVERIE, 117 avenue Denfert Rochereau, à LA ROCHELLE (17000), pour une durée de six exercices dont le premier est l'exercice social actuellement en cours, en remplacement de Monsieur Hervé BRETHOMEAU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les commissaires aux comptes ont fait connaître par avance leur acceptation de ces mandats.

ONZIEME RESOLUTION - POUVOIRS

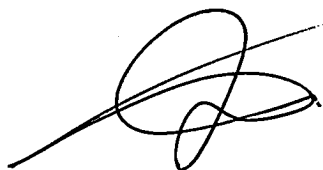
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à

Après lecture, le président et le secrétaire ont signé le présent procès-verbal.

Pour copie certifiée conforme
Le Président
Charles KLOBOUKOFF

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.